L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 OCTOBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 24 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hellman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—Grande vente à crédit de bottes et souliers, formant un des plus beaux assortiments.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Vieille-Levée, 45 et 47—Marchandises sèches, chemises, caleçons, bonneterie, gants, rubans, porcelaine, etc., etc.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos. 62, 64 et 66 de la rue du Bienville—[illegible] lots de marchandises sèches, mouchoirs, tricots, couvertures en piqué.

Par E. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres.—Vente régulière de meubles.

Par O. Veiotcey, No 11 rue Natchez—Jambons épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par Forbès & Jourdan, au No. 18 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, bonneterie, mercerie, etc.

Par J. N. Robert, à sa salle d'encan, 44, Vieille Levée,—marchandises sèches, linge fait, mercerie, etc.

Habits et Chaussures à l'encan—Mercredi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu par le ministère de MM. Voorhies, Audler et Co., dans leur salle d'encan de la Vieille-Levée No [illegible], [illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins pour [illegible] [illegible] [illegible] de cotons et [illegible] fait, sacs de voyage, etc. L'assortiment est très beau et nous le recommandons aux marchands de la ville, et de la campagne. Voyez l'annonce à la colonne des encans.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES

Aujourd'hui, Mardi :

ACADÉMIE—Troupe Raskin—Little Emily.

ST. CHARLES.—Troupe Lingard—Una.

L'affaire de la goëlette Horton.

On sait que la commission mixte anglo-américaine qui siège en vertu d'un traité récemment conclu, doit régler, entr'autres questions, celles des pêcheries. Ces questions sont tout aussi délicates que celles qui résultent des croisières du fameux steamer confédéré Alabama. Les pêcheurs yankees qui ont si souvent outrepassé les droits que leur donnaient les anciens traités d'aller pêcher sur les côtes des possessions britanniques, n'ont pas la patience d'attendre la conclusion des travaux de la commission, et ils continuent à se hasarder dans les limites qui leur sont interdites. De leur côté les côtres anglais continuent à poursuivre les délinquants et à saisir ceux qu'ils trouvent en flagrant délit.

Une saisie de ce genre vient de donner lieu à un incident qui eut pu amener entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne des complications non prévues par le traité et que la commission mixte n'aurait pu juger, la chose n'étant pas dans le ressort de sa compétence.

Comme les dépêches qui nous ont été transmises sur cet incident, étaient très confuses, nous empruntons au Messager Franco-Américain le résumé de l'affaire.

Au moment même où le premier magistrat parcourt la Nouvelle Angleterre, une goëlette dont les suites peuvent devenir très graves éclate entre quelques pêcheurs de cette région et les autorités canadiennes. Voici comment les faits sont racontés par une dépêche de Gloucester (Massachusetts) :

"Le 1er septembre dernier, la goëlette *Edward A. Horton*, de Gloucester, fut saisie dans le port de St-George (Nouvelle-Ecosse) par le côtre britannique *Sweepstakes*, pour prétendue violation du traité relatif aux pêcheries, et emmenée à Guysborough, pendant que son équipage et ses équipages, déposés sur le côté, retournaient chez eux comme ils pouvaient. La goëlette avait à bord un chargement de maquereaux, appartenant à la maison Mackenzie, Knowlton et Cie, dont un bâtiment avait déjà été saisi l'année dernière, ce qui avait profondément irrité le public de Gloucester. Quelques citoyens de cette ville, au nombre desquels se trouvait, dit-on, un des propriétaires du *Horton*, complotèrent de reprendre cette goëlette et se rendirent secrètement à Guysborough.

Voici maintenant comment une dépêche d'Halifax, en date du 13, rend compte du résultat de cette audacieuse expédition :

"La goëlette *E. A. Horton*, capturée par le côtre britannique *Sweepstakes* et conduite à Guysborough pour attendre la décision de la cour d'amirauté, a été prise dimanche soir par des personnes inconnues, qui ont coupé le câble et gagné le large. On n'a aucune trace de la goëlette.

"Le bâtiment qui croisait devant le port a sans doute aidé à accomplir ce coup de main.

"Le côtre *Sweepstakes* et une canonnière anglaise se sont mis à la poursuite des fuyards.

Quand on reçut cette nouvelle à Gloucester, tous les habitants furent sur le qui vive et se préparaient à recevoir la goëlette *Horton* avec enthousiasme. Mais jusqu'à présent on n'en a pas eu de nouvelles. Lundi, une canonnière anglaise croisait au large du port, dans l'intention évidente d'intercepter la goëlette. Comme on ne voulait pas permettre une pareille intervention dans les eaux des Etats-Unis, le collecteur du port demanda par le télégraphe une canonnière au commandant de l'arsenal de Charlestown, qui s'est empressé de l'envoyer. Une dépêche de Boston nous apprend en outre que le collecteur du district a eu une entrevue avec le procureur pendant que celui-ci était dans la capitale du Massachusetts, et que le côtre de la douane *Mahoning* a été expédié avec des ordres cachetés. Suivant la même dépêche, c'est qu'une frégate a été envoyée à Gloucester.

Nous ne pouvons dire si le côtre britannique qui a saisi la goëlette *Horton* était dans son droit ; mais ce qui est évident, c'est que les gens de Gloucester ont commis un acte évidemment contraire au droit des gens en reprenant leur goëlette dans le port étranger où une cour devait prononcer sur la légitimité de la capture. S'ils avaient été saisis dans l'accomplissement de cet acte, ils auraient été passibles d'une sévère pénalité, contre laquelle il y aurait eu bien peu de chose à dire. Du moment où ils ont réussi et gagné les côtes des Etats-Unis, le gouvernement américain ne peut permettre que le *Horton* soit repris par des croiseurs anglais. Mais le gouvernement britannique ne peut-il pas exiger que la goëlette placée sous sa garde et enlevée subrepticement du port de Guysborough soit réintégrée dans ce port, comme il exigea en 1861 que les émissaires sudistes arrêtés sur le *Trent* par un capitaine américain fussent réintégrés sous la protection de l'Angleterre ? Il y a là toute au moins une très grave question de droit international, et les Etats-Unis ne doivent pas savoir gré aux pêcheurs yankees de l'avoir soulevée.

D'après les dernières dépêches reçues de Boston, il y aurait quatre bâtiments des Etats-Unis dans les eaux de Gloucester pour empêcher la saisie du *Horton* par les côtres anglais. Des navires arrivés à Boston hier matin ont rencontré la goëlette, mais ils n'apportent aucune nouvelle du *Sweepstakes* ni de la canonnière que l'on dit l'accompagner.

ARTICLES DE PARIS.—Le magasin de MM Lion & Pinsard, rue du Canal 151 et 153, qui contient déjà tant de belles marchandises, vient encore d'être enrichi de nouveaux articles de Paris. Ces articles sont, nous assure-t-on, très remarquables et nous les recommandons aux dames.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS DE LAPLACE.—Nous recommandons ce médicament comme d'une grande efficacité dans les maladies des voies respiratoires, rhumes, enrouement, aphonie, grippe, asthme, coqueluche, bronchites, et affections de poitrine. En vente chez B. Laplace, pharmacien et dans les principales pharmacies.

ARMES DE CHASSE, ETC.—M. Julien Saget, 168, Chartres, entre Ste Anne et Madison, vient de recevoir d'Europe des armes de chasse qui se recommandent par leur précision, leur justesse et leur élégance. La fabrication en est irréprochable. M. Saget a aussi un choix de revolvers de tous modèles, qui méritent de fixer l'attention des amateurs de belles armes. Voir son annonce.

PAS DE RAZ DE MARÉE.—Si nous sommes assurés au sujet de raz de marée, nous ne le sommes pas moins décidés à avoir beaucoup de coups de pluie, de froid et d'humidité. Pour éviter les conséquences des variations subites de température il faut, avant tout, être bien chaussés. Les personnes qui désirent une chaussure sûre, solide, élégante et en même temps à bon marché, feront bien de s'adresser au No 65 de la rue Ste-Anne. La réputation de cette maison n'a cessé de s'accroître depuis quelques années, comme le témoigne la foule qui s'y porte constamment. Le propriétaire de ce magasin nous informe qu'il n'a aucune succursale pour le détail, comme on l'a insinué. Son immense stock provient des manufactures les plus renommées de New-York, de Boston, de Baltimore et de Philadelphie est reçu par lui en consignation et vendu pour le compte des expéditeurs. Exempt ainsi des frais onéreux de magasinage, d'encan et de commission, il peut lutter avec avantage contre les premières maisons du Nord. Une visite au magasin de la rue Ste-Anne No 65 convaincra les plus crédules de l'exactitude de ce qui précède.

Théâtre de l'Opéra.

TABLEAU DE TROUPE.

La Direction du Théâtre de l'Opéra nous communique le tableau de troupe officiel. Nous nous empressons de le porter à la connaissance du public.

Tableau de la troupe de l'Opéra pour la saison théâtrale de 1871—1872.

—*Administration*—

MM. E. CALABRÉSI, Directeur.
VALLÉE, Régisseur-général.
JOURDAN, CHARTON, } Régisseurs.
DARON, 2d. Régisseur.
NONNON, Chef costumier.

—*Chant*—

MM. DELABRANCHE, fort ténor de grand opéra.
BLUM, ténor demi-caractère, 1er ténor d'opéra comique.
JOURDAN, 2me ténor d'opéra comique, 1er au besoin.
BERTON, 3me ténor massol.
DUMESTRE, 1er baryton de grand opéra et traductions.
SOLVE, baryton d'opéra comique et grand opéra.
COULON, 1ère basse de grand opéra et traductions.
PERIÉ, 1ère basse d'opéra comique et grand opéra.
DUROSC, 2me basse d'opéra comique et grand opéra.
VALLÉE, trial.
NESME, BROMET, } 3mes basses.
Mmes LEVIELLI, forte chanteuse Falcon.
GOETHALS, contralto, Stolz.
NADDI, chanteuse légère d'opéra comique et de grand opéra.
DURAND-HITCHCOCK, chanteuse légère de grand opéra.
DUMESTRE, 1ère dugazon.
GABRIELLE, 2me dugazon.
BOUDRO, duègne, mère-dugazon.
40 Choristes.

ORCHESTRE :

MM. CALABRÉSI, 1er chef d'orchestre.
DENNERY, chef d'orchestre.
KERREL, 3d chef d'orchestre.
CARTIER, pianiste et organiste.
RAOUL et BROMET, répétiteurs des chœurs.
42 Musiciens.

Voilà une troupe complète! Dans la mesure de ce qui est possible sur notre scène, et au milieu des circonstances où se trouve le théâtre en général, nous ne pouvions espérer mieux ; et franchement, nous étions tout disposés à nous contenter de beaucoup moins. Plusieurs de nos compatriotes, arrivés ces jours-ci, de Paris, nous ont dit en présence de quelles difficultés s'est trouvé M. Calabrési. Ces difficultés, nous avions pu déjà les apprécier, en lisant les chroniques que la presse parisienne consacre, chaque jour, au monde et aux choses du théâtre. M. Calabrési n'eût-il que plus d'honneur d'avoir réussi ; aussi nous faisons-nous un devoir d'adresser à l'honorable maestro et à la Société qu'il représente, nos chaleureuses et sincères félicitations.

A la veille même de son départ, M. Calabrési a été sur le point de perdre le fruit de quatre mois d'un labeur pénible. On sait combien les artistes sont, de leur nature, impressionnables. La plupart d'entre eux, n'ayant jamais navigué, voient dans une traversée de l'Océan le plus redoutable des périls. Le sinistre de *La Fayette*, détruit par un incendie, dans le port du Hâvre, a jeté dans la consternation les nouveaux pensionnaires de notre théâtre. Il n'a pas été facile de les arracher aux fantômes de la peur ; et deux d'entre eux, qui ont été remplacés, d'ailleurs, au dernier moment, ont opposé à toutes les sollicitations de M. Calabrési, un refus péremptoire et formel.

Enfin, dit le proverbe, tout est bien qui finit bien, et, poussés par les vents favorables, les navires qui portent la fortune de notre scène, ne tarderont pas, nous en avons l'espoir, à aborder aux rivages d'Amérique.

Nous disons à dessein : les navires. Car tous les artistes de la compagnie ne viennent pas par la même voie. Les uns—c'est le plus grand nombre—ont été embarqués au Hâvre, sur le steamer le *Frankfort*, faisant route directe pour la Nlle-Orléans. Les autres ont pris passage sur le *Saint-Laurent*, de la Compagnie transatlantique, et viennent par la voie de New-York.

Le *Saint-Laurent* arrivera probablement, aujourd'hui ou demain à New York, et le *Frankfort* sera dans notre port à la fin du mois. Nous nous empresserons de communiquer au public toutes les informations qui nous parviendront.

VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES POUR LIQUIDATION.—L'assortiment général de marchandises sèches de M. J. A. D'Hénécourt, au coin des rues Canal et Remparts, sera vendu le 26 du courant, à 10 heures du matin, sur les lieux, par MM. Voorhies, Audler & Co., encanteurs. L'assortiment est très beau et contient nombre d'articles fort recherchés, entre autres des casimirs français, des draps castor, chinchillas, soie et velours, etc...... Le tout sera vendu sans réserve.

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE.—Nous annonçons aujourd'hui comme étant à vendre une belle propriété de 640 arpents dans la paroisse de St-Tammany, sur le bayou Vincent, qui s'embranche avec le bayou Bonfouca. Il y a dans cette propriété une maison en briques ayant dix appartements. Le bayou est navigable en tout temps et le débarcadère y est excellent, même pour les plus grandes goëlettes. C'est un des plus jolis endroits, ayant façade sur le lac Pontchartrain. Voyez l'annonce.

SAGE-FEMME.—Mademoiselle O. Rizan, sage-femme de première classe, reçue à la Faculté de Médecine de Paris, vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, rue Toulouse No 19. Son diplôme professionnel la recommande à la confiance des familles.

NOUVEAUTÉS POUR HOMMES.—M. V. Merle, marchand tailleur, rue Royale No 59, vient de recevoir de Paris un riche assortiment de belles étoffes françaises pour pantalons, habits et gilets, qu'il offre à des prix très réduits. Nous pouvons ajouter que la confection, telle qu'on sait l'exécuter dans l'atelier de M. Merle, donne encore à ces étoffes un attrait plus grand.

VINS, SARDINES, FRUITS.—M. Amédée Couturié, 39, Vieille-Levée, a reçu par le navire *Investigator*, arrivé de Bordeaux, d'excellents vins rouges en barriques et en caisses, des fruits au jus, des sardines, des petits-pois, etc. Nous recommandons cet envoi au commerce de détail et aux familles.

La fin d'un Congrès.

D'après le compte-rendu de la *Gazette de Lausanne*, voici quel a été le dernier acte du Congrès :

M. Simon de Trèves, comme rapporteur, présente les conclusions suivantes :

I. *Droit Politique.*

1. L'obéissance aux verdicts du suffrage universel prononcés par la majorité est le premier devoir du citoyen.

2. Tant que les libertés publiques et l'égalité devant la loi sont intactes, toute prise d'armes de la minorité contre la majorité est un crime.

3. La question sociale et celle de la République sont au même titre que toutes les autres, subordonnées à cette suprême autorité du droit moderne.

4. L'ubiquité de la vie politique, maintenue par la fédération ou rendue par la décentralisation aux groupes collectifs naturels d'un pays est une condition essentielle de la santé et de la solidité de son gouvernement.

II. *Droit International.*

1. Le droit des populations, de disposer d'elles-mêmes, est supérieure à leur nationalité.

2. Il n'y a pas deux morales : l'une à l'usage des empereurs, rois, princes, diplomates, l'autre à l'usage du commun des mortels. Il n'y a qu'une morale qui doit pénétrer partout, à moins de disparaître partout.

3. Il n'y a plus de défense légitime contre un agresseur qui ne peut plus se défendre.

L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, opérée sous le prétexte d'une défense contre des dangers futurs, n'est qu'une conquête pure et simple.

Le droit de leurs populations de disposer d'elles-mêmes, suspendu par la force, renaîtra aussitôt que cette force sera cessé.

M. Simon, de Trèves, reprend la parole. "Non, s'écrie-t-il, M. Thiers, accusé par la trahison n'est pas un traître ! Non, Chandey n'est pas un traître!" M. Simon soutient chaudement la politique de M. Thiers. Un assistant lance le nom de Napoléon. On crie : A la porte!

Les conclusions du rapport sont adoptées avec de légères variantes.

M. Gogg monte à la tribune pour clore le Ve Congrès par des remerciements au président, aux membres du comité local qui ont prêté leur temps et leurs bons, et enfin pour flétrir cette ville brave, réactionnaire qui a osé parler de la Commune de Paris.

Le tableau est fantastique : la salle est noyée dans les ténèbres, et M. Gogg, éclairé par une bougie à la lueur vacillante, s'agite sur l'estrade comme un fantôme. Les auditeurs [illegible] lentement sortent en criant : *Vive Simon ! A bas le pétrole ! A Cayenne la Commune !*

Et la toile tombe.

— Savez-vous pourquoi Lullier a servi la Commune ?

— Non.

— Parce que, ayant été officier de marine, cela lui rappelait un peu son quart *naval*.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS.—Nous avons reçu de la librairie Hebert & Cie., rue de Chartres, No 59, le numéro du *Monde illustré* du 7 février, et un exemplaire de l'*Histoire de la Guerre de 1870-71*, par M. Amedée de Césena, illustrée de portraits historiques et de gravures, et accompagnée de cartes et de plans.

LE SPECTRE BONAPARTISTE.

Nous croyons à une propagande active de la part des partisans de l'Empire, nullement à des projets de coups de main. Les dépêches suivantes nous paraissent donner des nouvelles très problématiques.

Paris, 17 octobre.

"Le gouvernement a été informé que des troubles sérieux, attribués à l'influence bonapartiste, se produisent en Corse. On sait aussi que cette île est parcourue par des émissaires napoléoniens qui mettent tout en œuvre pour soulever le peuple contre l'ordre et la loi.

"En conséquence, une flotte est partie de Marseille pour la Corse, avec mission de rétablir l'ordre dans les districts troublés."

17 octobre *soir.*

"Des avis postérieurs confirment ceux déjà reçus sur l'agitation en Corse. On craint que le complot napoléonien découvert dans cette île ne soit qu'une partie d'un mouvement général formé dans toute la France, et le gouvernement a télégraphié, dit-on, aux commandants des divers districts militaires du pays de tenir les troupes [illegible] pour cette [illegible] et de surveiller rigoureusement la discipline.

"Le gouvernement aurait pris ces mesures dans la crainte que, si un mouvement bonapartiste venait à se produire en ce moment, une grande portion de l'armée, que l'on a lieu de croire désaffectionnée, ne prit part au soulèvement. Toutes les précautions sont prises pour prévenir une pareille éventualité."

CHRONIQUE LOCALE.

ENQUETE.—Hier matin, le coroner Jackson a continué son enquête sur les torpilles, à propos de Timothy O'Connor, tué par l'explosion.

Les témoignages ne révèlent rien de bien intéressant. Seulement les derniers témoins entendus disent positivement que l'explosion a eu lieu quand le dray qui a santé tâchait de quitter la voie ferrée pour laisser passer le char de ville ; en conséquence c'est le cahotage qui, selon eux, a déterminé l'accident. Ils contredisent le rapport du cocher du char de ville en affirmant que pas une seule boîte n'était tombée à terre avant l'explosion.

Le capitaine Thos. L. Masson, du navire *Hurlburt*, fait connaître les exceptions de marchandises qui ne doivent pas être embarquées, ainsi que cela ressort du bill de connaissement. Les marchandises exceptées sont : les lourdes masses de fonte, les bouilloires, marbres, pierres, poudre, gazoline ou naphte. L'huile de pétrole ou de kerosène peut être embarquée seulement dans des récipients de ferblanc.

Le second du navire, M. J. H. Urquhart corrobore les déclarations de son capitaine. Un individu vint à lui, à New-York, et lui demanda s'il pouvait recevoir 300 boîtes de torpilles. L'homme lui donna l'assurance qu'elles ne pouvaient faire aucun mal, et qu'elles étaient des jouets d'enfants. Cette déclaration les fit recevoir à bord. L'homme qui a réclamé les torpilles ici, n'est pas celui qui les fit embarquer à New-York.

DESTRUCTION DE TORPILLES.—MM. Norman et Reiss, du grand établissement de confiserie, situé rue de la Vieille-Levée, entre Conti et St-Louis, viennent de prendre au sujet de ces dangereux jouets qu'on appelle torpilles, une initiative on ne peut plus louable et qui, de leur part, ne nous surprend en aucune manière. Ces messieurs viennent de sacrifier à la sûreté publique pour 600 ou 700 piastres de torpilles. Ils avaient depuis plus d'un an 24 boîtes de la fabrique Union, contenant 120,000 torpilles. Ne voulant pas les garder plus longtemps, dans la crainte d'un accident pareil au dernier, ils ont fait prévenir la police que leur intention bien décidée était de les détruire, et qu'ils en demandaient le moyen sans contrevenir à aucune ordonnance de ville ou à aucun règlement de police. M. Baker a répondu qu'il n'avait pas d'ordre à donner mais qu'il conseillait de faire transporter les boîtes sur la Levée, de les ouvrir, et de les arroser à l'aide d'une pompe à incendie et ensuite ou plutôt, en dernier lieu, de les noyer dans le fleuve.

Cette double opération a été exécutée dimanche matin, entre 10 et 11 heures en présence du surintendant Baker, du chef-ingénieur Thomas O'Connor, de nombre de pompiers et de beaucoup de curieux. Les boîtes ouvertes, après avoir été abreuvées d'eau par la compagnie de la Louisiane No 16, ont été jetées dans le fleuve.

Toutes ces précautions ont été prises parce qu'on était assuré, par expérience, que des torpilles même mouillées peuvent faire explosion. Le Dr Smythe, qui avait, sur la demande du maire Flanders, analysé quelques torpilles provenant du chargement du navire *Hulbert* a dit qu'il fallait les laisser longtemps dans l'eau pour les réduire à l'impuissance, et que si on les fait sécher de nouveau, elles reprennent leur force première.

Hier matin personne n'ayant réclamé les 280 boîtes déposées sur la Levée, au Poteau No 18, elles ont été enterrées d'eau et jetées au fleuve.

UNE EMBUSCADE.—La scène que nous allons raconter s'est passée dans la nuit de samedi dernier, près du bayou Malatto, sur la côte du Mississipi. Le steamer *Planter*, qui est engagé dans une fourniture de coquilles qu'il doit délivrer au Bassin-Neuf, était parti samedi matin d'ici avec un équipage de 60 hommes sous les ordres du capt. Wilbanks, assisté du capt. Bill McKeever, second du steamer. Etant à court d'eau potable, McKeever partit en bateau avec 12 hommes, tous de couleur, et fit, la nuit venue, ramer vers un endroit appartenant au capitaine Wilbanks, où il y a un puits. L'endroit était habité depuis quelque temps. Le sentier était très étroit ; les hommes revenaient du lieu d'expédition sur une seule file quand un coup de pistolet, parti de derrière quelque gros bois touché près du sentier, atteignit la tête de la ligne.

Les hommes se dispersèrent immédiatement et tâchèrent de regagner le steamer en passant à travers les herbes. Le capt. McKeaver, croyant d'abord que c'était une plaisanterie de la part de quelques officiers du steamer, appela ses hommes pour les engager à se remettre au travail. Un second coup partit et McKeever ne revient pas encore de son erreur. Mais alors un nommé Bill Williams, blessé et gisant à terre près de là, lui crie : "Capitaine, j'ai été atteint." McKeever court à lui et reconnait en effet qu'il est très grièvement blessé. Il le fait transporter au bateau où il retrouve tous les officiers et tous ses hommes, dont trois étaient plus ou moins grièvement blessés.

Un canot fut aussitôt dépêché par le capitaine Wilbank vers Log Town, à 10 milles du banc de coquilles, où réside le docteur Mead qui vint tout aussitôt panser les blessés. Le cas de Williams lui parait très grave et le meilleur conseil qu'il put donner, dit-il, c'était de le transporter en ville le plus tôt possible.

Le juge Graves, de Pearlington, informé de cette affaire, a pris tout de suite des mesures pour faire arrêter ces tirailleurs nocturnes qui sont très probablement entre les mains de la justice. On croit que l'embuscade avait été dressée contre le capitaine Wilbanks.

Bill Williams, qui est mortellement blessé, vient de la Jamaïque où il est né. Les deux autres sont Sam Wallace, et Jno. Jones, demeurant à la Nlle.-Orléans. Jones a une famille. Les trois hommes ont été blessés avec de gros plomb, et sont maintenant à l'hôpital.

EXPLOSION DE LAMPE.—Une lampe remplie d'huile [illegible] a fait explosion samedi soir, chez Mme McCullom, rue Liberté No 371, mais heureusement sans causer de mal, le feu ayant été éteint immédiatement par M. Patrick Moore. Ces huiles, dont tant de familles se servent pour éclairage, sont, en raison de cet usage, bien plus dangereuses que des torpilles. Aussi le Conseil de Ville s'occupe-t-il enfin d'une ordonnance à ce sujet. Le meilleur moyen de prévenir les accidents terribles auxquels ces huiles donnent lieu si souvent, serait d'en supprimer complètement la vente.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il est mort à la Nouvelle-Orléans, la semaine dernière, 126 personnes dont 4 de la fièvre jaune. Dans ce nombre de 126, on compte 71 personnes du sexe masculin, 54 du sexe féminin, 75 de la race blanche, 36 de race noire, 11 de race mêlée et 2 non classés.

TENTATIVE DE VOL.—Hier matin, sur les 3 heures, un individu inconnu, voulant entrer chez M. A. Dubuclet, au coin des rues Rampart et Gasquet, appliqua une échelle contre le mur, mais fit quelque bruit. Une personne de la maison ayant entendu ce bruit, donna l'alarme, et le voleur n'eut rien de mieux à faire que de s'esquiver au plus vite en laissant son échelle derrière lui.

NOUVELLES.—Le steamer *Germania*, qui est arrivé samedi soir de Brême par Southampton, a amené 250 passagers d'entrepont, sans compter un nombre considérable de passagers de chambre.

M. Marks, président du comité pour publier des souscriptions en faveur de Chicago, rapporte qu'une somme de $2,000 a été collectée. Plusieurs membres du comité n'ont pas encore fait leurs retours.

Un vol de linge et d'effets domestiques a été opéré chez le Dr Worrell, au coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Lafayette. Le voleur n'a été ni vu ni entendu.

Sur la prétention que justice ne peut être rendue dans cette paroisse, en ce qui concerne l'affaire de James D. Hutchinson, accusé d'avoir tué Arthur Guérin, un ordre a été rendu pour changer la juridiction et la porter dans la paroisse de Jefferson. C'est le juge Cour de District qui a délivré cet ordre sur la demande de A. P. Field, avocat de l'accusé.

L'affaire de Thomas Conway, accusé d'avoir fait une attaque indécente sur la personne de Sarah Conway, dans une taverne rue Girod, a été [illegible] [illegible].

James Dailey, accusé du même crime à l'égard d'une petite fille, a été admis à fournir une caution de $500.

Une motion a été faite pour que l'avocat général expose les raisons pour lesquelles les affaires de Joseph Nixon, accusé d'avoir brûlé le steamer Belle et Aldea, et de Landon Percival, accusé d'avoir assassiné Wm. Beffin, ne seraient pas fixées, et si elles ne pouvaient être fixées, pourquoi les prisonniers ne seraient pas admis à caution.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

Grands incendies de forêts dans l'Etat de New York.

Autre incendie de bois à 6 milles de Troy.

Vaste établissement militaire à Rouen.

Le président Thiers posera la première pierre.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 23—On craint que la rareté d'argent [illegible] [illegible]. La Banque de France a commencé aujourd'hui à émettre pour 25 millions de billets de change.

Paris, 23—Un établissement militaire considérable doit être formé à Rouen. Il comprendra une école d'artillerie et un arsenal dans la ville et un camp retranché et des forts au dehors. Le président Thiers posera la première pierre de l'école d'artillerie avec des cérémonies de circonstance.

Liverpool, 23—Arrivé, le Duc de Wellington, de la Nlle-Orléans.

NOUVELLES DES ANTILLES.

La Havane, 23—La cueillette de coton Haytien, qui est commencée, dépassera beaucoup la récolte annoncée.

Des avis de Puerto de la Plata assurent que la place a été brûlée par ceux qui sont opposés à l'annexion.

Caracas est toujours en révolution.

Havane, 23 oct—Des avis du Port-au-Prince, jusqu'au 5, disent que le président Saget était parti de la capitale pour aller visiter les départements du Sud de la république.

Les bruits d'une autre révolution commençaient à se répandre et l'on croyait que les partisans de l'ex-président Salnave se rassemblaient sur la frontière Nord et à Monte-Christo, sur le territoire dominicain. Ils sont aidés par le président Baez.

Le nom de Saloman, demeurant maintenant à St-Thomas, est mêlé au futur mouvement révolutionnaire.

Le steamer blindé Atalanta est parti de Philadelphie, en décembre 1869, pour Port-au-Prince et depuis on n'a jamais eu de ses nouvelles. Sidney Oakes Smith, de Philadelphie, soutient maintenant que l'ex-président Salnave a contracté avec lui pour le steamer au prix de $160,000 et un tiers de cette somme a été payée par le défunt.

Il a intenté une action au président Saget pour avoir le reste de cette somme qui est de $100,000.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23.—Le président a fait plusieurs nominations, parmi lesquelles nous remarquons celle de T. F. Hatch, maître de poste à Shreveport, Le.

Washington, 23—Les inspecteurs discutent les moyens de protéger le coton pendant le transit en bateaux à vapeur.

Probabilités de température.—Un temps nuageux s'étendra probablement, mardi, au sud et à l'est de la vallée de l'Ohio. Temps nuageux et brumeux en Pennsylvanie et Nlle-Angleterre. Le baromètre montera probablement avec une basse température et des vents Nord du Missouri au Lac Erie et au Nord-Ouest.

Washington, 23—La correspondance diplomatique, entre les Etats-Unis et l'Angleterre est celle d'une construction altérée du port de Cardenas. La barque anglaise Rose Brae avait été saisie à ce port, entre autres articles saisis, se trouvait une boîte de ferblanc contenant des papiers et un faible montant de circulation.

Le capitaine déclare maintenant qu'une somme de $120 fut prise de la boîte pendant le temps qu'elle resta entre les mains du collecteur, et ayant appelé sur cette affaire l'attention du ministre anglais, le gouvernement anglais a demandé une investigation par les autorités des Etats-Unis.

Des offres pour le transport des malles dans les Etats du Sud ont été reçues à partir de samedi au département des postes. Les propositions sont nombreuses, particulièrement des Etats de l'Arkansas, Louisiane et Texas ont été les premières reçues. L'acte du 3 mars 1871, exige que toutes les offres de $5000 et au-dessus soient accompagnées d'un check certifié de 5 pour cent sur le montant à recevoir en une année.

NOUVELLES DIVERSES.

Montgomery, 23—Un prix de $1000 a été offert pour la meilleure balle de coton exposée à la foire de l'Etat de l'Alabama, qui commencera le 31 octobre et qui durera cinq jours.

Charleston, 23.—Il y a eu trois décès causés par la fièvre jaune, dans les dernières 24 heures.

Macon, Ga., 23.—L'Exposition est la plus grande qu'on ait vue dans le Sud jusqu'ici. La ville est pleine de visiteurs, tous les trains qui arrivent ici sont foulés, et l'on a fait des préparatifs pour recevoir tout le monde.

Boston, 23—Le second lieutenant et 4 hommes de la barque anglaise "Lord Stanley" ont été noyés. Ils ont laissé à bord le capitaine, le premier lieutenant et 8 hommes qui ont refusé de quitter le navire.

Chicago, 23—W. E. Longworth, charpentier, qui avait tout perdu dans l'incendie de la ville, s'est suicidé aujourd'hui.

Rochester, N.-Y., 23—Grands feux dans les marais et les bois des comtés Monroe, Orléans, Niagara, Genesee, Wayne et Seneca. Le vent est très violent. La fumée force à faire usage de lampes en plein jour.

St-Louis, 23 oct—Le comité a fait un rapport favorable sur le traitement du mal social et en recommande l'adoption dans les autres pays.

Auburn, 23 oct—Trois acres de bois connus sous le nom de Coteau Chesnut ont brûlé aujourd'hui.

Baltimore, 23 oct—La convention Episcopale Protestante a décidé qu'aucun nouveau diocèse ne contiendra moins de 6 paroisses et qu'aucun diocèse ne sera réduit à moins de 12.

New York, 23.—La congrégation du Dr Chopina a fait, hier, une contribution de $12,000 comptant et un emprunt de $50,000 sans intérêt pour la reconstruction de St-Paul, église universaliste de Chicago.

New York, 23—Un corps trouvé dans la rivière du Nord, ce matin, a été reconnu comme celui du jeune Pryor, fils de Roger G. Pryor. On ne sait pas de quelle manière l'accident est arrivé. Peut-être ne le saura-t-on jamais. Le jeune homme avait été gradué l'année dernière à Princeton et en avait été un des élèves les plus distingués. Revenu de Cambridge, où il avait remporté le prix de mathématiques, il était mis à étudier le droit dans le cabinet de son père.

Troy, 23—Les bois près de l'établissement Shaker, à environ 6 milles d'ici, sont en feu et l'on craint qu'il en résulte un dommage considérable.

San Francisco, 23—Une pétition a été signée par toute la population blanche de l'Arizona et de la Californie du Sud ; cette pétition expose les maux causés à ces districts par l'intervention de Vincent Colyar et demande au président de permettre au général Crook de réduire les Apaches à se soumettre sans les commissaires de paix.

La pluie a commencé hier à San Diego et gagne vers le nord.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 23 oct, 6 h. P. M.—Arrivée la barque Florence Chipman, de Liverpool, avec une cargaison générale.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 23—Descendant, le Job Hunt et le Pargoud.

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 23 au soir—Coton fermé 95, Bonds 90 3/4.

Paris, 23, au soir—Rentes 57 et 60 cts.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 23 oct., au soir—Coton irrégulier. Vente 2600 balles. Mid. 19 1/2. Orléans 19 1/4. Futurs inactifs et plus faciles.

New-York, 23, au soir—Argent à 7 mais inactif à la clôture. Sterling plus fort [illegible]. Or 112 3/4 à 112 5/8. Gouvernements [illegible] 114 3/4.

New-York, 23—Café [illegible] ferme. Rio 18 [illegible]. Sucre [illegible]. Riz [illegible]. [illegible]

New York, [illegible]

Savannah, 23—Coton [illegible].

Charleston, 23—Coton [illegible]. Mid. 17 1/2 à 18. Stock 19,583.

Galveston, 23—Coton [illegible] 18 1/2.

Mobile, 23—Coton calme, mid. 18 1/4. Stock [illegible].

St-Louis, 23—Coton plat et en baisse. Mid. 18. [illegible]

Memphis, 23—Coton [illegible] 17 3/4.

(*Spécial l'Abeille.*)

Londres, 23 oct—Les bourses du [illegible] Chicago et [illegible] Chorale nationale, qui [illegible] [illegible], a chanté le Messie, à Hyde Park, pour le bénéfice de cette ville.

Londres, 23 oct—Le *Times* dit ce matin, que Napoléon a déclaré que les rapports récents de France, sur les conspirations bonapartistes et le projet de débarquement sur la côte de France, sont entièrement dépourvus de fondement. L'ex-empereur soutient qu'il est le seul souverain légitime de France.

Paris, 22—Les troubles de Corse dont on a parlé sont tout à fait sans importance. Le prince Napoléon doit prononcer un discours politique.

Londres, 22—L'ex-empereur ne conseille aucune mesure violente pour la restauration de sa dynastie, mais il croit que ses partisans doivent demander que la France soit consultée sur la forme du gouvernement au moyen d'un plébiscite.

Marseille, 22—Dans l'élection municipale d'hier les ultra-catholiques ont battu les radicaux pour la place de maire.

Scranton, Pa., 22—Devlin, lecteur anti-papiste, a essayé de parler hier. Il s'en est suivi une émeute où Devlin a reçu une balafre sérieuse à la tête. Il est résolu à faire une seconde tentative de lecture aujourd'hui.

St Louis, 22—La convention nationale de police discute les moyens d'arrêter les vols qui réduisent si fort le poids du fret sur les chemins de fer.

Faits divers.

LE COSMOPOLITISME RÉPUDIÉ PAR GAMBETTA.—Voici un extrait de la réponse de Gambetta à l'invitation d'assister au Congrès de Lausanne.

Je n'ai jamais été partisan, bien vif des idées et des principes du cosmopolitisme. Ils ont quelque chose de trop vague, de trop idéal, malgré certains côtés brillants et spécieux. Je crois que leur effet le plus certain est d'effacer ou de trop amoindrir l'amour de la patrie et le devoir de la responsabilité civique.

Dans la situation actuelle de notre pays, il importe au contraire que les âmes se rattachent plus que jamais à des principes de dévouement national et qu'elles retrouvent leurs ressources dans l'idée française.

J'aime trop mon pays pour sacrifier une partie quelconque de sa prospérité ou de sa force à un système, si généreux qu'il soit ou qu'il paraisse. GAMBETTA.

—Le *Monde* affirme un fait qui ne paraissait pas certain jusqu'à présent, et qui, de par la considération qu'il lui donne, mérite quelque crédit.

"On mandait naguère de Berlin que le roi d'Italie ayant été reconnu, par les deux empereurs, souverain légitime des possessions papales, à condition que toute liberté d'action aurait laissée au Saint-Siège. Le *Pester Lloyd* assurait, de son côté, que dans son entrevue avec MM. Andrassy et Hohenwart, le prince de Bismark avait déclaré que l'Allemagne ne tolérerait aucune intervention quelconque en faveur de Rome."

Ainsi, la tradition de la souveraineté pontificale est bien réellement interrompue. C'est un symbole inexactitude qui, se ferme, et il ne dit point sans grand fondement que le pape, [illegible] des jours que la réaction [illegible] autant de la Papauté qui [illegible] ce qui se passait ?

UN MARIAGE SOUS LA COMMUNE.—Le petite affaire correctionnelle qu'on va lire nous dévoile, dit la *Gazette des Tribunaux*, l'occasion de voir comment se faisaient les mariages sous la Commune.

La mariée que voici devant la justice sous la prévention de vols se nomme Zéphirine Maria Saint ; elle est âgée de vingt-et-un ans et exerce la profession de cuisinière.

Elle était au service de M. Tronchon, propriétaire des magasins du *Bon Diable*, et aurait commis de nombreux détournements au préjudice de son maître, d'abord après qu'il eut quitté Paris à la suite de l'armistice ; puis pendant l'insurrection, lorsqu'il s'absenta de nouveau, enfin à la faveur de l'incendie des magasins du *Bon Diable*.

Au nombre des objets soustraits par elle, figurent neuf couverts en ruolz, trois cuillers à café en argent, une quantité de serviettes et torchons, des draps, un paquet de femme, etc. ; puis des comestibles, tels que du lapin, des poulets, du jambon, du chocolat, une botte de conserves, etc.

Elle avoue.

M. le président.—Tout était sans doute pour votre ménage, car vous vous êtes mariée, je crois, sous la Commune.

La prévenue.—Oui monsieur ; l'acte de mariage est dans le dossier.

On va lire ce qu'elle appelle un acte de mariage ; on verra que le mariage se faisait au tambour et le forgeron de Gretna-Green sont rudement dépassés.

Jamais, en effet, les formalités n'ont été réduites à une plus simple expression.

Voici cette pièce curieuse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le citoyen Anet, fils de Jean-Louis Anet, et la citoyenne Maria Saint s'engagent à suivre le citoyen partout où il ira et à l'aimer toujours.

ANET. MARIA SAINT.

Fait par devant le citoyen et la citoyenne signé ci-dessous.

PUISSER. LAROCHE.

Paris, le 22 avril 1871.

La prévenue qui s'est ainsi engagée à suivre le citoyen Anet et à l'aimer toujours, sera obligée de se séparer de lui pendant quelque temps, car elle a été condamnée par le tribunal à trois mois de prison.

—Il paraît qu'une partie de l'aristocratie espagnole ne voit pas d'un très bon œil l'envoi de la Toison-d'Or fait par le roi Amédée à M. Thiers.

Cette irritation ne concerne en rien M. le président de la République française, mais plusieurs personnages de la noblesse d'Espagne prétendent que le roi Amédée n'avait pas le droit de disposer ainsi du collier vacant.

Voici sur quoi se fonde cette opinion :

"D'après ses statuts mêmes, la Toison-d'Or est la propriété exclusive des anciens ducs de Bourgogne et de leurs descendance : elle ne peut être conférée que par eux.

"Or, aujourd'hui que la reine Isabelle a été détrônée, ce droit n'appartiendrait plus qu'à l'empereur François-Joseph d'Autriche, seul souverain représentant de Bourgogne."

—Les travaux du chemin de fer du Saint-Gothard vont commencer prochainement. Le tunnel sera à peu près le même longueur que celui du Mont-Cenis. Le capital nécessaire pour la construction du tunnel est de 60 millions environ, et la nouvelle ligne à celles des chemins de fer Italiens et Suisses, sera de 185 millions. L'Allemagne, l'Italie et la Suisse ont voté un subside de 85 millions. Les cent autres millions seront fournis par un syndicat qui émettra pour 65 millions de bons, portant un intérêt de 5 p.c., et pour 35 millions d'actions. On estime qu'il faudra sept ou huit ans pour achever cette entreprise.

—On croit généralement que le fauteuil de M. de Broglie à l'Académie française va échoir à M. Alexandre Dumas fils.

On se souvient que l'auteur du *Demi-Monde* et de la *Dame aux Camélias* avait déclaré qu'il ne se présenterait jamais à l'Académie, tant que son père n'en serait pas.

Aujourd'hui que son père est mort, Alexandre Dumas fils est décidé à céder aux sollicitations de plusieurs académiciens influents, notamment, paraît-il, à celles de M. Thiers.

—Le *Gaulois* annonce la mort du célèbre peintre décorateur Philastre. Il était élève de Ciceri et fut pendant de longues années le collaborateur de Cambon, à l'Opéra et dans plusieurs théâtres de Paris.

Il n'y a pas plus, de trois ans, il faisait construire—comme architecte, décorateur et machiniste—le théâtre de Mulhouse. Cette commande avait été obtenue à la suite d'un concours ; Philastre avait alors soixante-seize ans!....

—L'*Edinburg Review*, dans un article plein d'humour qu'il consacre aux événements d'Europe, parle en ces termes des Parisiens :

"Ils ressemblent un vase qui, se jetant lui-même d'un cinquième étage, s'étonnerait de se briser, puis une fois raccommodé, recommence [illegible] [illegible] [illegible] s'éloigner, se [illegible], et recommencer toujours ainsi avec la même stupidité, une vie de la même stupéfaction,—en sorte qu'on ne saurait [illegible] à peu près exacte du Gaulois sous le rapport politique."

—Le *Journal de Paris* prétend qu'un parti très vif dissentiment vient d'éclater entre M. Rouher et M. Duvernois. M. Rouher croit que le moment est venu pour le parti auquel ils s'attachent son passé et sa situation présente, de mettre toutes voiles dehors et de déployer hardiment le drapeau bonapartiste.

M. Duvernois estime au contraire qu'il ne faut agir qu'avec prudence et circonspection. Suivant lui, il ne faudrait courir les chances des prochaines élections pour les Conseils généraux, que dans les cantons où l'on serait à peu près sûr du succès, afin d'éviter un échec analogue à celui qu'a subi le parti aux dernières élections législatives.

Les vieux bonapartistes, tels que M. de Persigny, M. de Maupas, etc., sont de l'avis de M. Duvernois. Les "jeunes du parti" au contraire, tels que MM. Dugué de la Fauconnerie, de Mahy, et l'ex-chambellan de M. Rouher, Napoléon III, consulté, aurait répondu, qu'il partageait et simplement qu'il fallait au [illegible].

—Une lettre toute récente du préfet du Rhône constate le recours des affaires dans son département. La fabrication des soieries est en pleine activité. Tous les ouvriers de Lyon sont occupés et se montrent satisfaits.

—On compte beaucoup plus à Lyon, dans le journal, d'affaires commerciales que de politique.

Dernière industrielle Fauché Grenouillet de la Cathédrale aux affaires étrangères, a épousé une séparation. [illegible] Il avait éprouvé un vif attachement pour Mlle Rosart, comédienne, il avait juré, au lit de décès du précédent de ses splendeurs, il adressait l'intention de l'épouser. Avant de quitter Versailles, et cette détermination lui a été décorée. Mais son ancienne maîtresse a refusé, dit-on, dépassement son consentement, et Pascal Grousset partira seul pour la Nouvelle Calédonie.

La citoyenne Leroy, qui s'était déclarée pour Urbain jusqu'au conseil de guerre inclusivement, vient de faire proposer à ce dernier de régulariser avant son départ leur situation par un mariage.

Urbain aurait répondu que lui, condamné politique, ne pouvait se lier avec une femme sur le compte de laquelle l'instruction judiciaire a révélé de si étranges choses.

Il paraît que la citoyenne Leroy est profondément affectée de ce refus.

LE DR. CHARLES R. KELLS

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, 3me maison après la rue du Canal. Extraction des dents sans souffrance, au moyen du bienfait du protoxyde d'azote. 1 oct—[illegible] PF

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

A. BROUSSEAU & CO,

17........CHARTRES........17

On vient d'y recevoir : [illegible] Tapis de Velours, Tapis de Tapisserie, Tapis de [illegible], Nattes en [illegible], [illegible] [illegible] de [illegible], [illegible], et [illegible] ; Damas laine, Satin et coton, Couvertures laine, Drap de Piano, [illegible], Attaches, Glands, etc. Rideaux dentelle, rideaux Nottingham, Brocart, Rep, gasubas et coutil à matelas. Ces articles sont offerts aux plus bas prix. 8 oct—PF A. BROUSSEAU & CO.

FOIRE

Aux Bâtisses Stadler, rue du Canal.

Il y a Foire tous les soirs jusqu'à nouvel avis. Il y aura chaque soir un concert vocal et instrumental à 7 1/2 heures. MM. Jules Cartier, Camily Jonbert et plusieurs autres artistes ont généreusement offert leurs services. 24 oct—21

Consulat de France.

Mr SIMON GODCHAUX ou JOUCHOUX est prié de se présenter au Consulat de France, 11 rue St Louis, pour affaire qui le concerne. 24oct—3t

MADEMOISELLE O. RIZAN,

SAGE-FEMME, de première classe,

Reçue à la Faculté de Paris,

No 19 rue Toulouse.

☞ Les consignataires par la barque Investigator, capitaine Poul, venant de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, Poteau 15, Troisième District, à défaut de quoi, elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera admise qu'elle n'ait été faite sur la Levée.

C. CAVAROC & SON. 24 oct—3t 7 et 9 Passage de la Bourse.

Mr. V. MERLE,

Marchand Tailleur, rue Royale, 59,

VIENT de recevoir directement de Paris par le steamship "Alps" un large assortiment de belles marchandises françaises, nouveautés, telles que PANTALONS, GILETS, CASIMIRS, etc. Le tout à des prix modérés. 24oct—1m

A VENDRE.

DANS la paroisse St-Tammany, Le., sur le Bayou Vincent, qui s'embranche dans le Bayou Bonfouca, 640 arpents de terre avec un verger magnifique, et une grande maison en briques ayant dix appartements et galeries, et un beau puits. Nul autre endroit sur les bords du lac Pontchartrain ne peut lui être comparé. [illegible] de tous temps pour les plus grandes goëlettes, et dans toute la façade le débarcadère est excellent. Pour plus amples informations, s'adresser à EDOUARD DECOUT, au No 21, rue Union. 24 oct—1m

Demande de Modiste.

On demande, immédiatement, une modiste de premier ordre, au No 113 de la rue Royale. Bonne salaire. Mme. Tellie. 24 oct—1t

En magasin et en débarquement

DU NAVIRE INVESTIGATOR.

Venant de Bordeaux.

45 barriques VIN ROUGE "St. Emilion."
[illegible] VIN BLANC.
[illegible] barils [illegible]
[illegible] caisses PETITS POIS au naturel.
[illegible] FRUITS au jus, assortis.
[illegible] VIN ROUGE, Washington Merton, Léoville.
[illegible] caisses [illegible]
[illegible] SARDINES [illegible]

A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ,

No. 39, rue Vieille-Levée. 24oct—1f

Magasin à Louer.

No 113 au coin des rues Canal et [illegible] (second District).

Ce magasin est présentement occupé par MM. D'Hennecourt et Deguilhem, sera livré le 1er novembre, avec toutes les installations qui sont en parfait état. S'adresser au magasin. 24 oct—1m 1er nov

Il y aura une assemblée du Club National Démocratique du Quatrième Ward, à la salle du Club, rue Bienville, entre [illegible], MARDI, 24 octobre, à 7 heures du soir, afin de se déterminer sur le Comité Central, et élire des délégués, et pour s'occuper d'affaires importantes. Tous les votants démocrates du ward sont requis de s'y rendre, cette assemblée devant être une [illegible] pour la campagne de 1872. F. C. ZACHARIE, Président. 24 oct—3t

Nouvelle-Orléans, le 21 octobre 1871.— Les membres du Club National Démocratique du Deuxième Ward de cette ville, sont priés de s'assembler au local No. 9, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon, MARDI, 24 octobre, à 7 heures du soir, pour le choix des délégués à la convention démocratique, et pour s'occuper d'affaires importantes. Tous les démocrates du Ward sont invités.

Par ordre de JOHN S. TULDY, Président. CHAS. R. LEDA, Secrétaire. 24 oct—2t

Compagnie de Gaz Hydro-Carbon, de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, 21 octobre 1871.—Le 24 du courant, à la réunion des Directeurs de cette Compagnie, Mr JOHN CEMMUNY a été élu, à l'unanimité, Directeur, à la place de la Compagnie. [illegible] R. MANOURAUD, Secrétaire—[illegible]

Avis.

M. A. CAPTION, connu depuis de longues années comme chef coupeur [illegible] de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en particulier, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Tailleur au No 7, rue Chartres, [illegible] [illegible], où l'on trouvera un beau choix de draps, velours, cachemires, etc., de premier choix et de la dernière nouveauté, provenant des meilleures fabriques de France et d'Angleterre. 22 oct—1m

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées.

ELKIN & CO.,

168...RUE DU CANAL...168

[illegible] TAPIS [illegible] BRUXELLES, TAPIS PLAIN et VELOURS, TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX, etc. NATTES de toutes qualités, ainsi que tous autres articles d'ameublement, de tapisserie, qu'elle offre aux prix les plus réduits. 22 sept—1m PF vend dim mar

P. A. LE BLANC. E. A. BECK.

LE BLANC & BECK,

TONNELIERS—Aux Nos 93 et 95 de la rue Front, entre les rues Douane et Bienville, tonneaux de toutes sortes, Nouvelle-Orléans. Ils ont toujours sur main un assortiment de tonneaux à sucre, barils à mélasse, demi barils, barillets, perches à cercles, etc. Les ordres sont promptement exécutés. Le raccommodage et le transvidage sont l'objet d'une attention particulière. 11 oct—

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société [illegible] la raison sociale TRAMONTANA & CO., comme successeurs de N. Tramontana, et continueront les affaires de commissions [illegible] Grand No 1 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Gravier. N. TRAMONTANA. F. PAGE Jr.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1871. 8oct—1m

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRE RAFFINÉ—Sucre en pains, coupé, écrasé en morceaux et Sucre en poudre. A. THOMSON & Co., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orléans Louisiane, "Excelsior," "Pelican." A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barillets. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en barriques et barils. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en barriques et barils. A. THOMSON & CO., No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en barriques et en caisses. A. THOMSON & CO. 5 sept—1an No 62 de la rue Tchoupitoulas.

LIQUIDATION.

VENTE à bas prix, pour cause de décès—Mme Veuve MADIRAN, Encoignure Orléans et Royale. [illegible] [illegible] au public en général que la grande quantité de marchandises, [illegible], [illegible], [illegible], etc., [illegible] [illegible] seront vendus aux prix de revient. [illegible] 1m

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR

PASSAGE DE LA BOURSE.

Notre Hôtel des [illegible]

Se charge de régler les comptes des taxes de l'Etat, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

S. N. D. B.

Ecole Industrielle de Notre Dame de Ste-Croix, Troisième District, sous le haut patronage de Monseigneur l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L'Ecole Industrielle sous la direction des RR. PP. de Ste-Croix, est fondée pour recevoir les enfants qui désirent apprendre un métier tout en suivant une instruction en rapport avec la carrière qu'ils devront occuper dans le monde.

Deux catégories, entièrement séparées, sont établies dans l'Ecole. La première se compose des enfants ayant leurs parents et payant pension.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], catholiques, [illegible], [illegible] [illegible] la religion de l'Ecole, cependant on y reçoit les enfants appartenant à une autre communion pourvu qu'ils suivent, comme les Catholiques, tous les exercices de la maison.

1ère Catégorie—Enseignement.

L'enseignement est commercial et industriel, et comprend en conséquence toutes les branches de ces deux partis. Les cours se font en français et en anglais. On enseignera [illegible] les arts d'agrément aux élèves dont les parents en feront la demande. Chaque jour les élèves auront quelques heures de pratique aux ateliers. Les principaux métiers enseignés à N. D. de S. C. sont : l'Agriculture, le jardinage, la cordonnerie, l'imprimerie, etc.

Conditions d'Admission.

Afin de subsister, l'établissement ne peut recevoir que des pensionnaires.

Pension par session de dix mois, $150 00. Les paiements doivent se faire d'avance.

Les Parents qui désirent des conditions particulières, ou de plus amples renseignements, voudront bien s'adresser au Révérend Père Provincial de l'Ecole Industrielle de Notre Dame de Ste-Croix, Troisième District, près le Couvent des Ursulines, Nouvelle-Orléans.

2ème Catégorie—Enseignement.

Pour cette catégorie, comme pour la première, l'enseignement est commercial et industriel, mais principalement industriel. Chaque orphelin apprendra un métier en rapport avec ses forces, ses goûts et ses aptitudes.

Conditions d'Admission.

Aucun enfant ne pourra entrer dans l'Ecole avant l'âge de 11 ans, ni après 15.

Ils doivent être présentés par MM. les Curés, Pasteurs et s'engager à demeurer sous la conduite des religieux jusqu'à l'âge de 18 ans.

Pour faciliter, autant que possible, l'entrée de l'Ecole Industrielle aux enfants dont les parents ne sont pas favorisés du côté de la fortune, les RR. PP. de Ste-Croix, consentiront à recevoir dans la seconde catégorie, et aux conditions les plus faciles, les jeunes gens non orphelins, qui ne pourront payer la pension. [illegible] [illegible] 22 oct—1f

ETOFFES DE DEUIL.

J. LEVOIS & JAMISON

No 126 de la rue du Canal,

Désirent appeler l'attention de leurs amis et du public sur le Stock d'Etoffes de Deuil dont ils font une spécialité et qui est choisi en Europe avec le plus grand soin sous le double rapport de la qualité et du prix. Le stock se compose de :

DRAP DE SOIE,
REPS NOIR,
TAMISE NOIRE,
BOMBAZINE NOIRE,
BOMBAZETTE NOIRE,
DRAP VICTORIA,
SILLISTRIENNES,
TUNIS,
VELOURS GREC,
VELOURS ÉPINGLÉ,
DRAP D'ALMA,
BATISTE (Crêpe),
BIARRITZ,
CACHEMIRE DE L'ECOSSE,
POPELINE NOIRE,
MOUSSELINE DE LAINE NOIRE,
MÉRINOS NOIR,
CRÊPES LAINE et DIAGONALS NOIR,
CRÊPES ANGLAIS NOIR.

FLANELLES françaises pour demi-deuil, Un grand assortiment d'Eventails, Mouchoirs et Parures de deuil.

J. LEVOIS & JAMISON,
Au No. 126 de la rue du Canal,
Entre St-Charles et Carondelet.
22 oct—1f

Pour la Toussaint.

—à vendre, chez—

Vve O. LELIEVRE & CO.

174 RUE ROYALE,

Et rue Bourbon No 9.

[illegible] Couronnes en perles des plus variées, [illegible] en velours, [illegible] immortelles. [illegible] Croix en perles, velours et immortelles, [illegible] Médaillons, genres nouveaux, [illegible] Garnitures de Bouquets [illegible].

Un immense assortiment de Vases, Corbeilles de Porcelaine, Vasques, Chandeliers et Couvertures en [illegible], trop long à énumérer.

Tous ces Articles ayant été achetés à des conditions exceptionnelles, de bon marché, nous pouvons les [illegible] à notre clientèle et à nos nombreux amis, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. 24 oct—1m

"JACKSON STORE"

Encoignure Ste-Anne et Chartres.

GRANDE VENTE

—DE—

Marchandises Sèches

—CHEZ—

TURCOTTE & LAROSE.

NOUS offrons un grand assortiment de marchandises que nous vendrons à des prix exceptionnels et défiant la concurrence.

Nous citerons entre autres [illegible] à des prix [illegible] :

BOMBAZINE noire, à 25 et 35 cts.
POPELINES unies, [illegible] et rayées, à 25 cts.
Do [illegible] à 10 cts.
Do [illegible], à 25 cts.
MOZAMBIQUES, [illegible] à [illegible] cts.
MOUSSELINES DE LAINE [illegible], à [illegible], à 25 cts.

Notre [illegible] de Marchandises de Deuil est [illegible] complet.

Alpaga, Cachemire, Alpaga, Mérinos, [illegible], Tamise, Reps, Alpaga, [illegible], de [illegible] en noir et double (aux prix les plus bas).

DENTELLES Nottingham de 3 à [illegible] cts.

MOUCHOIRS ourlés pour hommes et dames, [illegible] la douzaine.

TOILE en toile à 16 cts. Valenciennes à 15 cts. [illegible] la verge.

JACONATS brodés à 12 1/2 à 15 cts, etc.

Couvertures blanches et grises de toutes grandeurs.

Devants de Chemises en Bruxelle et Velours, NATTES blanches et à carreaux.

Grande quantité de Marchandises pour l'usage de la campagne. Les habitants feront bien de venir voir avant d'aller ailleurs.

24 oct—1m DIMS—PP

LION & PINSARD,

151 et 153... RUE DU CANAL... 151 et 153

A coté de Hérons.

Nouveautés Parisiennes

Reçues par les derniers arrivages d'Europe. 18 oct—1m PP

154 Canal St. 144 Canal St.

Mme OLYMPE

Informe respectueusement les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les steamers Mobile et Ponce [illegible] [illegible] choix de marchandises de [illegible] NOUVELLES.

Chapeaux, Bonnets, Voiles, Costumes, Toilettes, Confections, Ombrelles, Soieries, etc.

Durant la saison, Mme OLYMPE continuera de recevoir tout ce qui se produira de plus nouveau, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Ses ateliers étant complètement organisés, elle est à même d'ouvrir à [illegible] [illegible] grand [illegible]. 20 oct—[illegible] 4 nov ou 5 nov

G. LAVIE,

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

VIENT de recevoir par les steamers ROBIN HOOD et ALSATIA un assortiment complet des

Célèbres Chemises Charvet,

Ainsi qu'un lot de

GILETS DE DESSOUS, MÉRINOS, FLANELLE, SOIE, ETC, ETC.

CALEÇONS, [illegible]

CHAUSSETTES ANGLAISES ET FRANÇAISES.

[illegible] a reçu également le plus grand assortiment de Cravates dernier genre, de Paris, Porte-Monnaies, Articles de fantaisie, CANNES, ETC, ETC.

BOUTONS DE CHEMISES.

Parfumerie de Lubin, Coudray et L. T. Piver.

GANTS DE PEAU, DOUBLÉS,

GANTS, VRAI JOUVIN, pour hommes, de la [illegible], JOUVIN, DOYON & Cie.

[illegible] PP [illegible]

Notice.

DEPUIS le 1er septembre, je continue les affaires de commission sous mon nom, et pour mon propre compte.

E. WEISSENBACH.

21 sept—1m 162 rue Carondelet.

Consulat Suisse.

E. WEISSENBACH, Consul,

No 162, rue Carondelet.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Perdue ou Egarée.

Une [illegible] le mois [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] M. A. Dartreuce, [illegible]. [illegible] récompense lui sera donnée.

AUX CENT MILLE PALETOTS

Grande Vente de

Marchandises

Sauvées des derniers désastres Maritimes.

MICHEL LION,

197 & 199. Vieille-Levée, en face du marché à la viande,

PRÉVIENT le public que, ayant été chargé de traiter avec plusieurs compagnies d'assurances, elles lui ont cédé, à des conditions très avantageuses, un fort lot de marchandises faisant partie de la cargaison des derniers navires récemment naufragés. Il a acheté, pour la somme de $90,000 au comptant des marchandises qui peuvent être évaluées au double, et qu'il cèdera à petit bénéfice, afin de les écouler promptement et de faire profiter sa nombreuse clientèle de cette bonne affaire. La vente commencera à partir du 1er octobre. Les marchandises dont il s'agit consistent en habillements confectionnés pour hommes et jeunes gens. Tout le monde pourra obtenir rien à désirer sous le rapport de la façon ou de la coupe à la dernière mode.

Un lot de PARDESSUS pour tout âge.

Aussi—Un assortiment complet pour jeunes garçons, acquis, sans exagération, à 50 cts. au dessous du prix qu'il faudrait les payer partout ailleurs. Un bel assortiment de chapeaux d'hiver depuis 50 cents. Chemises, dont à des prix excessivement bas.

Linge de corps, chemises depuis 50 cents et au-dessus, à la douzaine : caleçons, cols, cravates, etc., etc.

Pour compléter une grande quantité de CHEMISES de Messieurs, importées, d'une qualité supérieure.

Quoique ces marchandises aient été achetées à des conditions exceptionnelles, elles ont été minutieusement examinées, et tout ce qui est mis en vente sur les comptoirs est en excellent état et pleinement garanti sous ce rapport. Le public n'en convaincra en venant visiter les marchandises en question. Personne ne saurait laisser échapper l'occasion de s'habiller à neuf et de se fournir de linge pour la moitié de la somme qu'il faudrait payer dans tout autre magasin.

Les marchands de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir vérifier ce qui leur est offert à des conditions qui ne sauraient être proposées nulle part. MICHEL LION.

30 sept—1m

Reçu par steamer KOLN, GERMANIA et LOUISIANE :

Anti-Glaireux Paul Gage,
Capsules Mathey-Caylus,
" Mothes,
" Raquin,
" Ricord,
Chlorure Labarraque,
Cigarettes Espic,
Collodion Royal, pour le [illegible],
Crème Bismuth Quesneville,
Dragées Ergotine:
" Fortin,
" Lactate fer,
" [illegible],
Eau [illegible]
" Mélisse des Carmes,
Elixir Alimentaire Ducro,
" et Vin Pepsine Boudault,
Fer Réduit Quevenne,
Grains de Santé de Frank,
Granules Digitaline,
Huile de Foie de Morue,
Sirop Hypophosphite Chevrier,
" Laroze,
" Pectoral St Georges,
Tubes Bourdon & Levasseur,
Vin Quinquina Labarraque,
" Quina-Laroche,
" Ferrugineux Laroché,
" Seguin,
Injections Brou, Cades, Fortin, Matico et Ricord,
Pilules et Pilules Lavillé,
[illegible] Fayard,
Moutarde Rigollot en feuilles,
[illegible] Charbon Belloc,
" Jacques Alcalins,
" Vichy,
Pâte Regnauld,
" Nafe et sève de Pin,
" Dr. Zed,
Sucre Kakou,
Poudre Applincke,
Papier [illegible],
[illegible] Blancard & Vallet,
" Ferrugineuses de Blaud,
" [illegible],
[illegible] Charbon Belloc,
[illegible] Rogé,
Purgatifs Vossili Cottin,
Rob Boyveau Laffecteur,
Sirop Papa [illegible],
" Labelonye,
Goudron Durel, Lactocarium.

A vendre en gros et en détail, par
E. CONTEAUX & CO.
Coin Chartres et Bienville.
22 oct—1m Dim Mar Jeudi

HEBERT & Cie.,

66.....RUE DE CHARTRES.....66

(Coin Bienville)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers peints en tous genres,

A PRIX REDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.

REÇU par le dernier arrivage de Paris un assortiment de romans des meilleurs auteurs, tels que Ed. About, Gaboriau, Paul Féval, Capendu, etc., etc.

Michelet, La France devant l'Europe, œuvres d'actualité sur la guerre, le siège de Paris, la Commune, etc., etc.

Aussi, La Bibliothèque Rose illustrée, La Bibliothèque des Merveilles.

Comprenant plus de 200 ouvrages des plus récréatifs et instructifs pour la jeunesse.

6 avril—1m Mar D—PP HEBERT & Co.

Au Gagne Petit,

Angle des rues St-Pierre et Royale.

P. ISRAEL

VIENT d'ouvrir, à l'adresse ci-dessus, un magasin où l'on trouvera constamment un immense assortiment de Marchandises Sèches et de Fantaisie, telles que :

POPELINE unie et rayée, MERINOS français, TARTANS, français et américains, ROBES nouveauté de Baste, MOUSSELINES DE LAINE, unie et bigarée, MÉRINOS NOIR et MOUSSELINES DE LAINE double et simple largeur, BOMBAZINE, CHALES CACHEMIRES français. Un lot de SOIERIES NOIRES (Gros Grains) à des prix de [illegible], JEANS, SATINETTES, FLANELLES blanches et rouges, unies et croisées. Un assortiment complet d'Articles de Ménage. Articles de blanc de tous genres, JUPONS à $1 et $1.25. Une grande variété de PETITES Marchandises, telles que : INDIENNE, COTON blanc et écru, COTONNADE, COTON à broder, COUVERTURES de Laine, etc., etc., etc. Un lot de VALENCIENNES à 10, 12, 15 et 20 cts. Aussi GUIPURE NOIRE.

25 pièces INDIENNES françaises à [illegible] cts.

[illegible] paires COUVERTURES laine à $1 50.
[illegible]
[illegible] douzaines CHAUSSETTES anglaises à [illegible] cts.
[illegible] de BAS pour femmes à très bas prix.
[illegible] do do de filettes.
[illegible] do MOUCHOIRS ourlés pour femmes.
[illegible] do do Extra fin [illegible]
[illegible] do do pour femmes [illegible]
[illegible] pièces de MOUCHOIRS de SOIE pour hommes à $1 25.
[illegible] douzaines de GANTS JOUVIN, première qualité à $1 25.

Ayant acheté tout récemment un grand stock de marchandises aux encans à des conditions très avantageuses, il les offre à sa nombreuse clientèle à des prix défiant toute concurrence.

☞ N. B.—Venez examiner ce magasin du "Gagne Petit," avant d'acheter ailleurs, et vous serez satisfaits. 15 oct—1m

En débarquement du steamer KOLN,

200 paniers CHAMPAGNE Roederer, [illegible] de bouteilles.
50 [illegible] CHAMPAGNE Roederer, [illegible] bouteilles.

A vendre par A. CARRIERE & Co., 21 Bienville.

En débarquement du navire Investigator, de Bordeaux.

CHAMPAGNE
ACKERMAN LAWRANCE

70 caisses Impérial Crème de Bouzy, Carte Noire, [illegible] supérieur, [illegible] et [illegible] [illegible].

VINS DE BORDEAUX DE 1868.

[illegible] barriques "Coteau de Vienne," [illegible] "[illegible]" [illegible].

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

[illegible] en quarts Alexandre Seignette, [illegible], même marque, [illegible] J. V. Damon & Co., "Le Dragon."

Elixir Alimentaire de Ducro.

Les nombreuses factures de [illegible] médicament populaire expédiées directement depuis la guerre par les premières, vient d'arriver par le steamer "Alice," et se trouve en magasin.

Une troisième facture est attendue sous peu et assurer un approvisionnement qui sera, autant que possible, suffisant en rapport de la demande croissante.

Le public est prévenu, par ordre de MM. Ducro & Co., les propriétaires, contre les contrefaçons de leur Elixir. F. CUBACHS.

Droguiste, coin Royale et St Philippe, 24 oct—3f Seul agent pour les Etats-Unis.

Attention! Attention!

Magasin Ste-Anne

AU CHAPEAU ROUGE:

65, rue Ste-Anne, près Royale.

Consignations importantes :

[illegible] extraordinaire !
[illegible] de Newark, Baltimore et Boston.
[illegible] Philadelphie.
[illegible] récemment et assortage !

AYANT reçu, par les derniers arrivages, un immense assortiment de Chaussures nouvelles, nous nous empressons de les offrir au public, et tout en leur garantissant la supériorité de ces marchandises, nous pouvons aussi certifier aux acheteurs que la modicité de nos prix est inconnue à [illegible].

[illegible] paires Bottes, Bottines et Souliers de femmes et grandeurs, depuis 25 cents à $3. [illegible] douzaines Claques [illegible] Chevrons [illegible]. [illegible]—D&MD

Demande d'emploi.

Un Français, pouvant donner à la Nouvelle-Orléans les meilleures références, désirerait trouver un emploi dans une maison de commerce, quelle qu'elle soit [illegible]. Il se chargerait volontiers de tous les travaux de comptabilité. S'adresser à G. L. bureau de l'ABEILLE.

Le Nouveau Remède pour le Cancer

Les cancers, les anciens ulcères, les hémorroïdes et toute maladie de la peau, ainsi que toutes les maladies des intestins, telles que la diarrhée, la dyssenterie, etc., guéris, en peu de jours, au traitement des docteurs A. H. Burritt et Ed. A. Murphy qui, seuls aujourd'hui, dirigent le Dispensaire Homœopathique de la Nlle-Orléans, au No 5 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Commune. 15 oct—3 m

GRANDE FABRIQUE

DE

CANDI

DE

NORMAN & REISS,

181 et 183, rue Vieille-Levée. 181 et 183.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candie à la crème,
Toute espèce de Candie nougats,
Candie sine,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Pastilles, assez amoindrees,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gomillets,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.

Toute espèce de
GATEAUX
unis et simples.
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Papillons de pâte de gomme,
Papillons or et argent,
Toute espèce de tasses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Bons de fantaisie,
Papier doré, etc., etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS — Nos 181 & 183 rue de la Vieille-Levée

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.

NORMAN & REISS,

Nos 181 et 183 de la rue Vieille-Levée. 1oct—PP

Nouveau Magasin!

MARCHANDISES NOUVELLES!!

PRIX NOUVEAUX!!!

JOHN GEORGE WAGNER,

Enseigne de la "Botte Rouge," au coin des rues Ursulines et Dauphine.

OFFRE, en ce moment, à très bas prix, des bottes, des souliers et des brodequins de messieurs, dames et enfants. Ses prix défient la concurrence.

S'étant établi, dernièrement, dans le grand magasin de l'angle des rues Ursulines et Dauphine, où il a fait l'ouverture d'un grand choix d'articles qui sortent des manufactures, tout prêt à vendre, bon marché que [illegible] tout le monde, les marchandises dont chacun a besoin.

Il suffit de voir pour en être convaincu.

"VENTES RAPIDES ET LÉGERS BÉNÉFICES."—telle est sa devise. Cent profit pour cent chez lui.

Que on se souvienne qu'une PIASTRE ÉCONOMISÉE EST AUTANT DE GAGNÉ. Qu'on se rappelle le magasin :

J. G. WAGNER,

Enseigne de la "Botte Rouge,"

à l'angle des rues Ursulines et Dauphine. 8 oct—1m

LÉON GODCHAUX,

63 et 65...... Rue du Canal...... 63 et 65

—ET—

313, 315 et 317, RUE VIEILLE-LEVÉE,

Linge Fait,

CHAPEAUX ET LINGERIE,

En Gros et en Détail.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous avons en magasin le plus complet STOCK DE LINGE D'AUTOMNE ET D'HIVER DE CHAPEAUX ET LINGERIE D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET DE JEUNES GARÇONS, QUI SOIT JAMAIS SORTI DE NOTRE MANUFACTURE. Une visite à l'établissement ne saurait manquer d'être une source de plaisir.

Le GRAND SUCCÈS de notre département d'articles de clientèle nous a engagé à importer UN DES PLUS GRANDS STOCKS DE DRAPS, CASIMIRS, ETOFFES A GILETS, DE TOUTE ESPÈCE, COULEURS ET GENRES, qui aient jamais été APPORTÉS AU MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Ce département est confié à l'un des plus habiles coupeurs de la ville qui ne négligera rien pour satisfaire ceux de nos amis qui nous honoreront de leur patronage.

Nous aimerions aussi à recevoir la visite de TOUS LES MARCHANDS TAILLEURS de la ville, nous les invitons spécialement à venir examiner notre STOCK ILLIMITÉ D'ETOFFES EN PIÈCES que nous vendons en ce moment à une légère hausse sur les prix du Nord. Nous avons ajouté beaucoup de nouveaux genres à cette branche de notre commerce dans l'espoir d'obtenir UNE GRANDE PARTIE DU PATRONAGE DES TAILLEURS DE LA NLLE-ORLEANS.

1 sept—1m LÉON GODCHAUX.

BOIS DE CONSTRUCTION

Par le Canal du Lac Borgne.

POUR le commerce local et celui de la Côte, une grande quantité de toute espèce de BOIS DE PIN, qu'on trouvera constamment à l'extrémité du Canal du Lac Borgne (sur le fleuve) à des milles au-dessous de la Nlle-Orléans.

Le chantier étant directement sur la Levée, les bateaux et les barges peuvent aisément y prendre leurs chargements.

Les ordres sont remplis sans retard.

S'adresser au chantier ou à

JAMES O. NOYES,

Président de la Compagnie du Canal,

No 188 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans. 19 sept—1m S Mal

JULIEN SAGET,

ARMURIER,

168, rue de Chartres, entre Ste-Anne et Madison.

Vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS, REVOLVERS (self Cocked) portant la cartouche de Smith et Wesson, et Articles de chasse provenant des premières manufactures d'Europe.

Aussi des envois d'Angleterre de cartouches et de capsules d'Eley & Bros.

Toutes ces armes sont des plus élégantes, elles portent sa marque et sont garanties.

Aussi : Cheminées garanties et fabriquées par M. SAGET. 10 oct—3 m

A. TIGNIERE,

128........ Rue de Chartres........ 128

Reçu par les derniers arrivages d'Europe, MILLE FUSILS convenables pour amateurs et marchands, ainsi qu'un assortiment considérable et varié de FOURNITURES DE CHASSE, qui seront vendus aux prix les plus bas du marché.

Toutes les armes sortant du magasin de M. TIGNIERE sont garanties, et réparées avec le plus grand soin. 11 oct—1m

Avis.

A ceux que cela concerne.—A la dernière assemblée régulière de la Société No 2 des Tonneliers de la Louisiane, il a été résolu qu'aucun tonnelier appartenant à la dite Société ne travaillera dans une fabrique de tonneaux, s'il n'est reconnu pour être [illegible] appartenant aux [illegible] nous sommes actuellement en magasin et vendront aux prix.

Comité.—Frank Jones, président.
W. A. Vancott,
S. Bodsen. 24 oct—[illegible]

ARTICLES FRAIS DE MUSIQUE.

REÇU par les steamers Koln et Alice—CHANTERELLES EN SOIE, CORDES ITALIENNES de VIOLONS, GUITARES ET HARPES, CORDES DE CONTREBASSES ET DE VIOLONCELLES, MÉTRONOMES, BOITES A MUSIQUE, ACCORDEONS ALLEMANDS ET FRANÇAIS, &c.

A vendre, en gros et en détail, par LOUIS GRUNEWALD, 19 oct—1f Importateur, No 129, rue du Canal.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

—ET—

FABRICANTS DE SIROPS,

92.......... VIEILLE-LEVÉE.......... 92

Nouveautés Françaises.

Cachemire ! Bouquet ! Cachemires pour Dames.

Grand assortiment d'Articles pour hommes, à vendre en gros et au gré des acheteurs, chez A. BECHET, No 51, rue Vieille-Levée.

Linge fait sur commande. 4 oct—1m PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 23 OCTOBRE—CLASSE No 252

[illegible]	46	74	68	55	3	66	72	73	8	1	59

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, sous les soins de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St. Charles, Nouvelle Orléans, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 23 Octobre 1871.

R. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

[illegible] dans les Annales Exhortent.

FOIRE

AU PROFIT DE

L'ASILE DES ORPHELINES DE ST. VINCENT.

A CARROLLTON.

Dans la Salle des Pompiers, rue Madison. OUVERTURE, LE 23 OCTOBRE 1871.

GUEBLE & NIPPERT,

137........RUE DU CANAL........137

ONT reçu maintenant par les steamers "Alice" et "Koln" un stock choisi et entièrement nouveau

d'Articles de Fantaisie,

RUBANS Velours et Soie, PASSEMENTERIE, GARNITURES de Boutons, FRANGES, GUIPURES, &c.

—Ainsi qu'un complet assortiment de GANTS DE PEAU pour dames et messieurs

—Aussi—

100 douz. CHEMISES Françaises, à [illegible]
100 do do tout faits,

Chemises de peau, Caleçons, Faux Cols, Cravates, Chaussettes, &c., &c.

Ainsi qu'une foule d'ARTICLES DE TOILETTE pour dames et messieurs.

Nos clients et le public sont invités à venir examiner notre splendide Stock. 15 oct—1mPP

LA SALAMANDRE,

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie,

—AU—

COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE.

Assure les Risques de Ville et de Campagne aux taux les plus avantageux.

Président........CHARLES ROMAN.
Secrétaire........JULES LE MORE.

Comité de Finance : Placide Forstall, Charles Lafitte, T. Bailly Blanchard.

—DIRECTEURS—

Charles Roman, Jules Granier,
James Wood, J. Villarrubia,
Dominique Fatjo, Arthur Forstall,
T. Bailly Blanchard, Charles Lafitte,
Placide Forstall, Emile Dupré,
François Guevdan, Clément Millaudon,
Félix Limet, E. Beloy,
C. E. Girardey, C. Fortier,
M. A. de Lizardi, Aug. Lanata,
Christian Roselius, Louis Mathé.

[illegible]—1m 1 2 3 PP

$20,000 DE PRIME.

LA CINQUIEME GRANDE FOIRE D'ETAT

—DE LA—

Société de la Foire Industrielle et Agricole

DE LA LOUISIANE

—aura lieu—

AUX FAIR GROUNDS

VILLE DE LA NLLE-ORLEANS,

—les—

18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 Novembre 1871.

Les exposants des diverses parties de l'Amérique sont invités à cette Foire. Les chemins de fer, les bateaux, et autres moyens de transport, ainsi qu'il est [illegible] [illegible], les catalogues des primes, transporteront les voyageurs (aller et retour) à moitié prix.

Les livres sont ouverts, au bureau de la Société, dans le Mechanics' Institute, pour l'entrée des Machines, Appareils, Marchandises, Bestiaux, Produits agricoles, Fruits, Végétaux, &c.

Pour plus amples détails, consultez le Catalogue des Primes, qui sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

3 oct PP Nlle-Orléans.

COTTON BOLL,

138.......RUE DE LA COMMUNE.......138

Les amateurs trouveront les meilleurs VINS, les LIQUEURS les plus fines,

—Et—

De Lager Beer Frais

tenu constamment sur de la glace.

HUGO REDWITZ, Propriétaire.

19 oct—1m

MOULIN A SCIES A VENDRE.

L'ÉTABLISSEMENT connu sous le nom de Menda Jackson (Jackson Saw Mill) situé sur la Levée, dans le Troisième District de cette ville, entre la rue Pologne et le Couvent est offert en vente avec toutes ses installations complètes : machines, chevaux, charrettes, mulets, etc. Les propriétaires désirent se retirer des affaires. Le dit moulin est dans les meilleures conditions et le propriétaire est [illegible] travaille en ce moment [illegible] affaires. Il a fait et continue à faire de bonnes affaires. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à PITALUGUE & PETIT. 1 oct—1m

Café à Vendre.

UN CAFÉ situé coin Royale et Quartier est offert à vendre pour cause de changement d'affaire. Pour informations, s'adresser sur les lieux. 19 oct—8f

A Louer,

Le haut de cette magnifique maison à trois étages, située rue Royale entre Toulouse et St-Louis et dont le magasin est occupé par M. Gleoise. Ce haut de maison est un logement magnifique et spacieux pour une famille. S'adresser à F. A. DUCROS, 22 sept—PP 186 rue de la Commune.

A Louer,

Une bonne MAISON HAUTE, sise au No 12 rue du Bayou, contenant sept appartements, six chambres dans la cuisine et possédant une vaste cour avec jardin et verger. S'adresser à LAFITTE, DUFILHO & CO., 11 oct—3 No 19 rue St Louis.

A Louer,

Le beau magasin neuf, à trois étages situé rue Decatur, entre Dumaine et St Philippe, vis à vis les Marchés. Livraison en sera faite immédiatement. S'adresser rue Dumaine, No 3, à ALEX MONNEVAL. 24oct—1f

A Louer,

Une jolie résidence située rue des Remparts, 72, ayant gaz, water works, etc., et partie ombragée. Pour informations, s'adresser rue Dumaine, No 72. 15oct—PP

A vendre ou à louer,

Une MAISON en briques, à deux étages, située rue de Chartres, No 327, entre Hôpital et Quartier, contenant 6 chambres, 2 cuisines, cabinets, caves et deux chambres à domestiques. S'adresser avec une belle cour, cuisine et galerie au premier. Cette maison est parfaitement appropriée. Pour plus amples renseignements, s'adresser à S. SCIACCALUGA & CO. 12oct—2m 144 et 146 rue Vieille-Levée, coin Jefferson.

Maison à louer.

Une maison située à l'angle des rues Royale et St Philippe, ayant sept grandes chambres, chambre à bain, gaz et toutes les agréments modernes. La Loyer est modéré. S'adresser au Magasin :

T. DANZIGER & SON.

Au No 268 de la rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne. 9oct—PP

Maison de Maître à Louer,

Encoignure Bourbon et Esplanade et Pat, à un des coins de la rue de l'Esplanade, contenant dans le haut une cuisine, 2 galeries avec arches, 4 chambres à coucher, une galerie ouverte derrière et au grand vestibule ; dans le bas, une salle à manger, deux chambres à coucher, cuisine, chambre à bain, grand vestibule, [illegible] [illegible] écurie, [illegible] [illegible] [illegible] poulailler, citerne, [illegible] water works. [illegible] S. ESCOFFIER.

Au Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane. 4 oct—PP

Demande de Maison.

On désire louer une petite maison de 4 ou 5 chambres, à proximité des chemins de fer [illegible] [illegible] de préférence dans le Deuxième ou Troisième District. On paiera un loyer modéré. S'adresser à l'[illegible] [illegible] au bureau de l'ABEILLE. 1er oct—PP

A Louer.

Le BUREAU No. 72, rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à E. Dufour, au bureau No. 168, rue de la Douane. 15sept—PP

Transfert de Cabinet.

Le DR. GERARD a transféré son cabinet à sa résidence, encoignure Orléans et Dauphine.

Consultations, de midi à trois heures.

24 sept—1m

PELICAN EXCHANGE,

COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,

Vis-à-vis de l'Académie de Musique.

CE café vient d'être complètement restauré. On trouvera un plein [illegible] de liqueurs fines. Un excellent lunch chaud est servi tous les jours de 10 heures à 1 heure et un très bon lunch froid de 1 heure à 10 heures du soir.

JOHN KUNZMANN.

BEN O'CONNELL,

COURTIER DE SUCRE ET MELASSE,

No 22 rue Poydras, encoignure Douane.

NOUVELLE-ORLEANS.

Offre ses services pour achat ou vente de Sucre et Mélasse sur la Levée ou sur habitation. Références—MM. Chaffraix & Agar, M. Bouchée [illegible]. Sept—1m PP